



# Le Petit Astailacois

Bulletin d'informations d'Astaillac – Edition n°46 – Avril 2024

## LE MOT DU MAIRE

Cher(e)s Administré(e)s

Le 9 juin prochain vous êtes appelés à voter pour les élections européennes. Je vous invite à vous présenter aux urnes ce jour-là, dans la nouvelle salle communale d'Astaillac.

Un article spécifique relatif à ces élections est présenté dans ce numéro en page 4.

Cependant je veux profiter de cette période pré-électorale pour poser au niveau de l'Europe, de l'Union européenne et de la zone euro une question qui me taraude et dont personne ne parle, pas même au niveau national.

L'Europe géographique (ou continentale) compte 50 pays, tandis que l'Union européenne comptait 28 pays, moins le Royaume-Uni, soit 27 pays actuellement.

Or, et là est la question, parmi ces 27 pays, une dizaine est hors zone euro ! Je trouve cela inadmissible ! Est-ce que les fondateurs de la CEE puis de l'Union européenne avaient envisagé ou permis cette situation d'une Europe à deux vitesses ?

Concrètement, je pense que cette dizaine de pays « non-inscrits » (sept précisément) n'a rien à faire dans notre union ! On est dedans ou dehors !

En clair, Londres ne peut même plus prétendre à un statut semblable à celui de la Norvège ou de la Suisse, non membres de l'Union européenne mais qui ont accès à la zone européenne de libre circulation des personnes et des biens.

Encore une distinction qui vient apporter ou risque d'apporter un nouveau trouble à la compréhension. Pour mieux comprendre il suffit de regarder la carte ci-dessous !

Je ne parlerai pas ici de la politique agricole commune ; le dernier salon (le 60<sup>ème</sup>) de l'agriculture à PARIS a tenté d'en expliquer les tenants français et les aboutissants européens !

Dernière question d'actualité, l'Europe n'a pas encore organisé une défense communautaire, qu'est-ce qu'elle attend depuis le temps ? Que Poutine nous y oblige ?

Aux urnes citoyens !

Bernard Reynal



États membres de l'Union européenne (2020)  
Pays candidats et pays candidats potentiels

## Dernière nouvelle de l'Union Européenne

Madame Ursula von der Leyen, présidente de la Commission Européenne, est heureuse de nous annoncer ce dimanche 31 mars (changement d'heure !...) que l'espace Schengen a été ouvert à deux nouveaux pays : la Bulgarie et la Roumanie !...

Mais cette ouverture, qui est un grand succès pour les habitants de ces deux pays, ne concerne que les échanges des personnes et des biens dans les transports maritimes et aériens !...

Ce nouveau statut ne s'applique pas aux voies terrestres en raison du veto de l'Autriche, qui craint un afflux de clandestins !

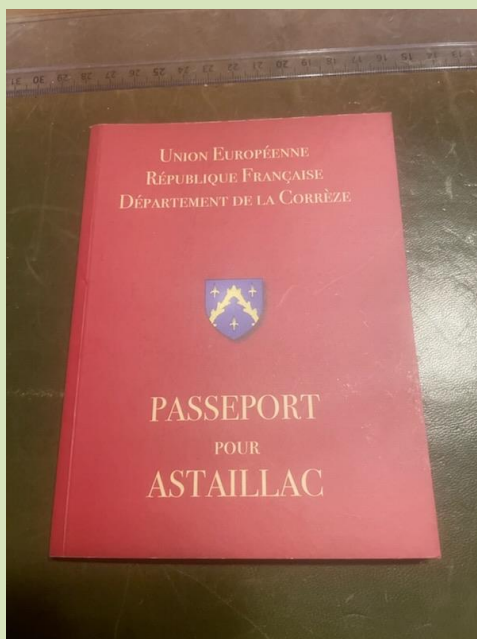
Pour information : seuls 3% des marchandises bulgares sont transportées par voie aérienne ou maritime !... Les 97% restants l'étant par voie terrestre !

Bien que ces deux pays soient membres de l'Union Européenne depuis 2007, leurs ressortissants sont toujours obligés de présenter leur passeport à l'entrée des autres pays de l'U.E. !... sans être encore dans la zone euro !...

De qui se moque-t-on ?

Quand irons-nous librement et en euro visiter la célèbre station thermale de Bucarest ou Sofia la vibrante capitale bulgare ?

Heureusement que les Astaillacois ont leur propre passeport !



Bernard Reynal

## La magie de Noël s'invite à Astaillac (suite)



Le samedi 2 décembre 2023, l'association « Astaillac, le bon vivre » a organisé un après-midi festif autour des décorations de la place Marius-Lescure. Les Astaillacois étaient invités, selon leurs compétences ou leurs envies, à créer des décorations de Noël.

Sous un beau soleil d'hiver, bien froid, une cinquantaine de personnes a répondu « présent » pour la mise en place de ces créations. Des pères Noël, des rennes, des bonhommes de neige, des sapins, des bottes en tissu ont été installés dans la bonne humeur. Ce moment de convivialité s'est poursuivi avec la dégustation de crêpes et boissons chaudes préparées sur place.

Le père Noël est même venu s'asseoir quelques instants dans son fauteuil installé sur le tapis rouge. Des enfants plus ou moins grands... ont pu l'approcher et immortaliser ce moment de bonheur.

Les membres de l'association remercient toutes les personnes qui ont participé à la réussite de ce moment festif.

À bientôt.

Les membres de l'association  
« Astaillac, le bon vivre »

\*\*\*\*\*

## Magie de Noël au four de Thézel



Il était une fois un charmant four à pain endormi comme la Belle au Bois Dormant qui s'est réveillé aux couleurs de Noël par la magie des habitants du village pour le plaisir et l'émerveillement de tous.

Le bureau de l'association  
du « Four à Pain de Thézel »

## Budget communal 2024

Le budget de la commune d'Astaillac pour l'exercice 2024 s'équilibre :

- en fonctionnement à 227 000,00€,
- en investissement à 168 650,00€.

Concernant l'investissement, il apparaît :

- les travaux de la salle communale :
  - agrandissement intérieur sur l'ex-salle des Rêveurs
  - construction d'un sanitaire PMR aux normes du jour
  - réalisation d'une nouvelle cuisine
  - mise des luminaires en led
  - installation d'une climatisation réversible

pour un montant de dépenses de 110 000€, et des recettes de l'État (DETR) de 49 684,50€ et du département de la Corrèze de 40 000,00€, soit un total subventions de 89 684,50€.

- la plateforme Charles-Dupuy en béton lisse
- les voiries communales

La hausse du budget de fonctionnement 2024 est due à des réserves au cas où !

L'installation de la station vélos (cf. article de Pierre page 6) en bordure de la Dordogne au droit de l'ancienne cabane des chasseurs sera prise en charge par le département ou par du partenariat : 3 tables pique-nique en bois (1 073,23€ TTC) ont été scellées sous le préau.

Nous continuerons à aider la vie des associations animatrices de la commune comme par les années précédentes. L'amicale des Rêveurs a l'air heureuse de se retrouver salle Vidalie... et bientôt dans la nouvelle salle communale.

Monsieur Jean-Jacques Vayssière de Thézel a bien voulu faire don à la commune d'une bande de terrain le long de la propriété parentale qu'il a vendue. L'Association du Four à Pain de Thézel assurera les travaux : démolition et reconstruction du mur de l'enclos. La municipalité fera livrer la castine nécessaire pour le sol de ce nouveau parking qui jouxte le four à pain !

Il est à préciser que les taux communaux, comme l'an dernier, n'ont pas changé et restent donc à une augmentation égale à zéro !

Les années 2025 et 2026 seront des années plus calmes budgétairement parlant : le pavillon de chasse (2023) et la salle communale (2024) étant terminés !

Malgré le bon état des finances communales, il ne pourra être envisagé la reprise de la Carrétale ! Nous essaierons de trouver des solutions pour les riverains !

Quoiqu'il en soit nous continuerons autant que faire se peut d'embellir notre commune et son bourg pour le plaisir de tous : Astaillacois et visiteurs.

Le Conseil Municipal

## Du Panthéon à notre porte-monnaie !

Parmi les nombreuses femmes œuvrant dans l'ombre pour le bien commun, certaines d'entre elles se sont illustrées plus particulièrement par leur parcours extraordinaire, leur découverte et leur engagement, et ont ainsi eu les honneurs de la République en entrant au Panthéon.

**Marie Curie** entrée au Panthéon en 1995, première femme à être inhumée dans ce monument républicain pour son mérite propre, **Simone Veil** en 2018 et **Joséphine Baker** en 2021.

Pour ces trois célébrités, un honneur supplémentaire aujourd'hui, celui de figurer sur nos pièces de 10, 20 et 50 centimes d'ici l'été 2024.

Source d'inspiration pour toutes et tous, la vue quotidienne du visage de ces femmes sera l'opportunité de nous remémorer leur fabuleux parcours de vie.



Photos Monnaie de Paris

**Marie Curie** (07/11/1867 - 04/07/1934) **figurera sur les pièces de 50 centimes d'euro**. Ce n'est pas une première pour la scientifique française. La double lauréate du prix Nobel était déjà présente sur le dernier billet de 500 francs.

**Pour ce qui est des pièces de 20 centimes d'euro, c'est la résistante Joséphine Baker** (03/06/1906 - 12/04/1975) **qui a été choisie**. La militante féministe et antiraciste a été la première femme noire à avoir été panthéonisée en 2021.

**Simone Veil** (13/07/1927 - 30/06/2017) **a été choisie pour être présente sur les pièces de 10 centimes d'euro**. C'est tout un symbole pour celle qui a défendu et fait entrer dans la loi française le droit à l'avortement pour les femmes. Incontestablement, l'ancienne rescapée du camp d'Auschwitz est l'une des principales figures de la lutte pour le droit des femmes.

Nicole

\*\*\*\*\*

**Réponse à la devinette « Démocratie représentative, révisons ! » du numéro 45 de décembre 2023 :**

L'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal est effective depuis 1871 (III<sup>e</sup> République), entérinée par la loi du 5 avril 1884.

Pas de devinette pour cette fois.



## Démocratie représentative, révisons !

En 2019, lors des précédentes élections européennes, le taux d'abstention a été de 49,88%. Les décisions votées par le Parlement Européen ont pourtant un retentissement très concret sur nos vies. Voyons un peu cela, avant l'échéance du 9 juin...

Le traité de Lisbonne (en vigueur depuis 2009) a fixé l'effectif parlementaire à 751 personnes maximum : 750 députés + 1 président.

Chaque pays peut avoir, selon sa démographie, un minimum de 6 et un maximum de 96 députés.

En 2024, il y aura 720 députés, dont 81 représenteront la France.

Le scrutin se fait au suffrage universel (depuis 1979), proportionnel à 1 tour.

Il est plurinominal : nous votons pour une liste.

En France, le seuil de représentation est de 5% : une liste ayant obtenu au moins 5% des suffrages obtiendra un nombre de sièges proportionnel à son nombre de voix.

Qui vote ?

- Les français majeurs, inscrits sur les listes électorales, et jouissant de leurs droits civiques et politiques.
- Les citoyens européens résidant en France, majeurs et jouissant de leurs droits, peuvent voter pour les représentants français. Ils doivent être inscrits sur une liste complémentaire dans leur commune de résidence, et s'engagent à ne voter qu'en France.

Qui est éligible ?

- Tout citoyen français majeur et jouissant de ses droits civils et politiques peut participer à une liste de 81 candidats, à l'exception de certaines fonctions.
- De même pour tout citoyen européen non français, résidant de façon continue en France, sur déclaration d'éligibilité dans son pays d'origine. Il ne peut alors se présenter dans un autre état membre.

Les parlementaires européens sont élus par pays, mais ils siègent par groupes politiques transnationaux. Chaque groupe comporte un minimum de 25 députés.

Quelles sont les compétences du Parlement Européen ?

- Compétences législatives  
Dans plus de 70% des domaines de compétence de l'UE, le Parlement vote pour l'adoption des actes législatifs, aux côtés du Conseil de l'Union Européenne. Cela concerne notamment les directives, qui s'imposeront ensuite aux états membres.
- Compétences budgétaires
  - ✓ Se prononce sur les dépenses de l'UE.
  - ✓ Établit le budget avec le Conseil de l'UE, mais c'est le Conseil seul qui établit la partie « recettes » du budget, c'est-à-dire les contributions des états membres.

✓ Toutefois, l'article 122 du traité de Lisbonne permet au Conseil de l'UE et à la Commission de prendre des décisions budgétaires en urgence, sans demander l'accord du Parlement, en cas de situation exceptionnelle.

- Contrôle de l'exécutif : le Parlement peut
  - ✓ poser des questions écrites ou orales à la Commission.
  - ✓ créer des commissions d'enquête.
  - ✓ recevoir des pétitions émanant de citoyens européens.
  - ✓ censurer la Commission : motion de censure nécessitant 2/3 des votes exprimés → démission de la Commission (s'est produit en 1999).
  - ✓ le Parlement élit le président de la Commission, et approuve ou non la nomination de ses autres membres.

Tout cela ne vaut-il pas un déplacement au bureau de vote ?

\*\*\*\*\*

## Et la zone euro qui tourmente notre maire ?

Tous les états membres sont censés utiliser l'euro, dès qu'ils remplissent les « critères de convergence » définis par le traité de Maastricht (1992) :

- finances publique saines :
  - déficit < ou = à 3% du PIB
  - dette < ou = à 60% du PIB
- stabilité des prix : inflation ne dépassant pas de plus d'1,5 point celle des 3 états les plus performants.
- stabilité des taux de change pendant 2 ans au moins, dans le cadre du Mécanisme de taux de Change Européen.
- taux d'intérêts à long terme ne dépassant pas de plus de 2 points ceux des 3 pays les plus performants.

7 pays sont membres de l'UE, mais n'utilisent pas l'euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suède, Tchéquie.

- Le Danemark a obtenu une clause d'exemption lors de sa signature des traités de l'UE, modifiable uniquement par référendum.
- La Suède a choisi de ne pas rejoindre le Mécanisme de taux de Change Européen, elle laisse flotter le cours de sa couronne suédoise et ne respecte donc pas la stabilité des taux.
- Les autres pays ne remplissent pas tous les critères de convergence.

Rendez-vous dans le prochain numéro pour poursuivre notre exploration des institutions européennes...

À bientôt !

Marie

## Madame Marie-Andrée Richard élue adjointe de Thézel



Madame Richard, originaire de la Vallée d'Aspe, est arrivée dans le Lot où elle a rencontré son mari à Teyssieu. Elle rejoint l'entreprise familiale où elle assure l'accueil et la comptabilité.

Le couple a deux enfants : Christelle et Benoît.

Pour leur retraite, ils achètent une maison dans le village de Thézel d'Astaillac. C'est là que Marie-Andrée et Gisèle Bonneval sympathisent.

Ainsi, c'est tout naturellement, qu'à la suite du départ de madame Simone Delmas, Gisèle la propose pour devenir conseillère municipale.

Elle est élue en 2020, avec Gisèle qui devient alors adjointe de Thézel.

Elles font une brillante équipe toutes les deux jusqu'au bout du bout autorisé par la santé de Gisèle. Les deux dames de Thézel lors des réunions du conseil municipal font entendre leurs idées et leurs revendications haut et fort et très judicieusement.

Mais au soir du dimanche 6 août 2023, madame Sylvie Léon, son amie, nous fait part du décès de Gisèle.

Comme il est de tradition, bien avant Christian Chastaing, Gilbert Jeandet, Simone Delmas et Gisèle, le conseil municipal réservait une place d'adjoint à un ou une élu(e) de Thézel.

Pour suivre la tradition astaillacoise, le poste fut proposé à Madame Richard qui l'accepta. C'est lors de la réunion du conseil municipal du 12 février dernier que son élection eut lieu à l'unanimité.

L'équipe municipale est très heureuse de l'accueillir. Elle ne remplacera pas Gisèle, affirme-t-elle, elle lui succèdera !

Bienvenue à la nouvelle adjointe !

Bernard Reynal

## La Carrétale

Comme dans de nombreuses communes en Corrèze et dans le Midi Corrèzien, beaucoup de routes ont été déstabilisées par les 6 derniers mois de pluie, après les 6 mois précédents de sécheresse !

De Noailhac à Lanteuil, de Nonard à Saillac, de Collonges au Pescher... et malheureusement la Carrétale d'Astaillac a suivi le même chemin, le même effondrement.

D'abord la partie basse entre la Carrétale et la départementale Beaulieu-Liourdres, puis la partie haute, au-dessus de notre route communale...

Le pire s'est produit le dimanche 10 mars après-midi : les services du Conseil Départemental ont été réactifs, avant la nuit les panneaux et la circulation alternée furent mis en place, et dès le lundi matin, les travaux d'évacuation (terre et arbres) furent entrepris !

Mais ça ne réglait pas tout !

Les jours suivants ce sont les terres au-dessus de la route qui ont suivi !

Dès le jeudi 14 mars, les techniciens du département sont venus estimer les travaux. J'avais convoqué une réunion tripartite pour le lendemain vendredi 15 mars à 15h.

Assistaient à cette réunion, le vice-président du Conseil Départemental en charge des routes Jean-Marie Tagué, le technicien attaché à Beaulieu monsieur Chaussadas, le vice-président de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien, Jean-Michel Monteil, maire de Beynat, et Jacques Laussac maire adjoint d'Astaillac.

Le constat fut des plus pessimistes : un million d'euros pour reconstruire la Carrétale !

C'est-à-dire trois fois plus que le budget annuel de la com com Midi Corrèzien... et ce, alors que le montant des autres travaux routiers liés aux intempéries s'élève à un minimum de trois millions d'euros.

En attendant des jours meilleurs, si le père Noël existe, nous allons donc fermer la Carrétale... pas de gaieté de cœur !

Une raquette de retournement sera aménagée très prochainement à hauteur du virage en épingle à cheveux, mi-chemin !

Avec l'aide de l'Association « Astaillac, le bon vivre », nous allons ouvrir, élargir pour piétons et cycles, le sentier pédestre qui joint cette raquette à la départementale n° 41.

Mes chers administrés, je comprends le désarroi, la tristesse des uns et des autres, mais à l'impossible nul n'est tenu !

Je souhaite pour terminer, qu'aucune autre route communale ne soit l'objet d'un tel éboulement !

Merci pour votre compréhension.

Bernard Reynal

## Une zone de loisirs et une halte vélo à la plaine



Et oui, la véloroute V87 qui reliera Montluçon à Montauban passe par Astaillac...

À ce jour, 332 km sont déjà aménagés en voie partagée dans l'Allier (36 km), la Creuse (135 km), la Corrèze (146 km), et le Tarn et Garonne (15 km).

Il reste à aménager dans le Lot (150 km) et dans le Tarn et Garonne (36 km).

Suite au déménagement de la cabane de chasse, ce lieu, aux abords de la Dordogne, va avoir une nouvelle vie. À proximité des jeux de pétanque et du parcours de santé existants, cette aire va devenir une « halte vélo » équipée de tables, d'un point d'eau, de bornes de recharge pour les vélos électriques et les portables.

Pierre

\*\*\*\*\*

## Les animations à venir :

- **Samedi 27 avril à midi :**  
Repas champêtre autour du four à pain du bourg : pain, pizzas, charcuterie, fromage et boissons. Les participants sont invités à participer à la réalisation et la cuisson des pizzas à partir de 11h. La dégustation se fera autour du four (ou sous chapiteau en cas de mauvais temps). Pour le dessert, chacun est sollicité pour apporter un dessert de son choix, à partager.
- **Dimanche 21 juillet :**  
Vide-greniers avec casse-croûte « tête de veau » le matin.

Plus d'infos concernant ces deux manifestations seront diffusées dans les boîtes aux lettres.

Les membres de l'association  
« Astaillac, le bon vivre »

- **Mercredi 8 mai à 11h :**  
Cérémonie du souvenir.

## Entrepreneurs locaux

Il est à souligner que des entrepreneurs s'installent de nouveau ou résident dans la commune.

Et c'est une grande satisfaction pour tout le monde : pour les élus, d'une part, qui voient le village redynamisé, et pour les habitants, d'autre part, qui peuvent trouver une solution locale à leurs demandes.



**Directeur de la publication :** Bernard Reynal  
**Secrétaire de rédaction :** Sylvie Léon  
**Comité de rédaction :** Marie Fages, Nicole Franceschini, Pierre Garrivier, Bernard Reynal  
**Impression :** Mairie d'Astaillac

## Rappel :

Horaires d'ouverture de la Mairie :  
mardi et vendredi de 13h30 à 17h.